



## Inscription sur la liste électorale

### Liste des pièces justificatives

#### Liste des pièces admises à l'appui du dépôt d'une demande d'inscription sur la liste électorale

- L'attestation ou la facture de moins de trois mois établie au nom de l'électeur par un ou plusieurs organismes de distribution d'eau, de gaz, d'électricité ou de téléphone fixe ou par l'assurance habitation et correspondant à une adresse située dans la commune (les factures de téléphone portable ne permettent en revanche pas d'attester de la délivrance d'un service dans la commune du domicile du demandeur) ;
- Le bulletin de salaire ou le titre de pension de moins de trois mois adressé à un domicile situé dans la commune ;
- La quittance de loyer non manuscrite de mois de trois mois,
- La redevance d'enlèvement des ordures ménagères la plus récente ;
- Le certificat d'hébergement de moins de trois mois : un certificat d'hébergement établi par un tiers doit être complété par un justificatif établissant la preuve de l'attache du demandeur avec la commune (ex : un bulletin de salaire récent ou tout autre document sur lequel figure l'adresse de la personne hébergée) et d'une copie de la carte d'identité de l'hébergeant.

#### Pour les jeunes de moins de 26 ans

Ils peuvent s'inscrire sur la liste électorale de la commune où leurs parents ont leur domicile réel ou y habitent depuis six mois au moins.

Ils doivent présenter les documents suivants :

- Un document de moins de trois mois attestant du domicile réel des parents dans la commune ;
- Un document attestation de leur lien de filiation (copie du livret de famille, acte de naissance avec indication de la filiation etc).